

Commune d'AVIGNON LES SAINT CLAUDE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025
COMPTE-RENDU

Présents : BRAUN Caroline, CHARNAUD Loïc, GRANDPERRET Denis, BOUILLLOD Emilie, CRETENET Gregory, DANIEL Denis, DEVILLERS William, FAVIER Amélie, VALENTINO Fabrice.

GRAHEK Stéphane donne pouvoir à BOURBON Heidie

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme Amélie Favier se porte volontaire en qualité de secrétaire de séance. Sa candidature est approuvée à l'unanimité.

- **Approbation du Compte rendu du 20 Mars 2025**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Délibérations :**

- Attribution de subventions

Le Conseil Municipal, après avoir pris en considération les courriers adressés par les Restos du Cœur et par l'association des LYNX a décidé ce qui suit à l'unanimité :

Pour l'année 2025, attribution d'une subvention de 200 euros pour ces 2 associations et attribution d'une subvention de 300 euros pour le Telethon.

Madame Le Maire rappelle que la Mairie n'a pas vocation à venir gonfler la Trésorerie d'une association mais accompagne les Associations dans des projets spécifiques qui ont pour objectif d'améliorer ou d'embellir la vie des citoyens.

- Mise en vente parcelle 39032 000 B122

Cette parcelle appartenant à la Commune est constructible et représente une opportunité d'installation pour une nouvelle famille au sein de la Commune. Tous les réseaux sont présents. Il conviendra de conserver une surface adaptée pour la gestion de la station de pompage. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la mise en vente de cette parcelle et autorise Mme Le Maire à engager les démarches et à signer tous les documents s'y afférant.

- Numérotation Route de Saint-Claude

Madame Le Maire rappelle que la dénomination et la numérotation des voies communales et privées ouvertes à la circulation sont laissées au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le Conseil Municipal, après avoir pris en considération la demande de monsieur et madame Durand DECIDE à l'unanimité : De créer le numéro 6 sur la « Route de Saint-Claude »

- Convention Epicerie Sociale

Madame Le Maire expose à l'assemblée l'intérêt de reconduire l'adhésion pour l'année 2025, à l'Epicerie Sociale Sanclaudienne, 10 rue de la Glacière à Saint-Claude.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de reconduire l'adhésion à l'Epicerie Sociale pour l'année 2025 et autorise Madame Le Maire à signer la convention.

- Délégation 7,5%

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du référentiel M 57, les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre. Ces virements ne sont réguliers que s'ils font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif. Cette décision est soumise à l'obligation de transmission au représentant de l'État, chargé de leur contrôle. Le représentant de l'État contrôle en particulier le bon respect de la limite maximum des virements autorisés par l'assemblée délibérante, fixée au maximum à 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal , **AUTORISE** le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite ne pouvant pas dépasser 7.50% des dépenses réelles de la section.

- Cartes Jeunes

Madame Le Maire propose de renouveler les achats de cartes Jeunes et les modalités d'obtention de la carte = inscription par mail ou par courrier avant le 10 juillet 2025. Cette inscription est indispensable. Une communication aura lieu sur le site internet de la commune, sur le bulletin municipal et par le biais d'affiches.

- Recrutements Employés communaux

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, **DECIDE** de ne pas proposer de nouveau contrat à l'employé Communal actuel. Il décide de recruter un nouvel employé communal à compter du 1^{er} Juillet pour une durée de 12 mois, pour assurer les fonctions d'employé communal en qualité d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C. Il percevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 461, indice majoré 404 du grade de recrutement. Les crédits sont inscrits au budget.

Considérant qu'il est indispensable de recruter une secrétaire pour remplacer la secrétaire titulaire qui a renouvelé sa demande de disponibilité pour convenances personnelles pour 1 an, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame Le Maire à recruter une secrétaire de mairie pour une durée de 1 an, pour une intensité hebdomadaire de 20 heures. La rémunération sera calculée sur la base du traitement afférent à l'indice brut 437, indice majoré 390 correspondant au grade de secrétaire de Mairie de 2^{ème} classe, Échelon 1.

Le Conseil autorise Madame Le Maire à organiser un parcours d'intégration qui pourra démarrer par une POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle) pour lui permettre d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de ses missions.

- **Décisions Modificatives :**

- Budget Eau

- Madame Le Maire explique qu'il y a lieu d'annuler le titre 10/2024 suite à une double facturation. Comme il s'agit d'un exercice antérieur clôturé, il y a lieu d'alimenter le compte 673. Le conseil Municipal approuve la décision modificative suivante = Compte 606 : - 765,09 / Compte 673 : + 765,09.

- Budget Principal

- Madame Le Maire explique qu'il y a lieu d'annuler le titre 94/2024 suite à une erreur de facturation de l'ONF ainsi que le titre 61/2023 suite à une double facturation. Comme il s'agit d'un exercice antérieur clôturé, il y a lieu d'alimenter le compte 673. Le conseil Municipal approuve la décision modificative suivante = DM1 = Compte 6282 : - 1500 ; Compte 6288 : - 5000 ; Compte 64131 : - 1000 / Compte 673 : + 7500. DM2 = 7022 = + 4500 / 673 = + 4500

- Budget Chaufferie

- Madame Le Maire explique qu'à la demande de la Trésorerie, il y a lieu d'opérer un rééquilibrage entre sections sur le budget Chaufferie. Le conseil Municipal approuve la décision modificative suivante = Compte 2313 = -1250 / Compte R021 = +550 ; Compte R28153 = + 700

- **Informations diverses :**

- Décision d'acheter des drapeaux pour remplacer les 6 drapeaux positionnés au-dessus du monument aux Morts et à l'entrée de la mairie
 - Compte-rendu de la réunion du SICTOM

Séance levée à 21h30.

Prochaine réunion du conseil municipal : le 19/06/2025 à 19h00

Le Maire,
Caroline Braun

La secrétaire de séance
Amélie FAVIER

BRAUN Caroline	BOUILLLOD Emilie	BOURBON Heidie	CHARNAUD Loïc
CRETENET Gregory	DANIEL Denis	DEVILLERS William	FAVIER Amélie
GRAHEK Stéphane	VALENTINO Fabrice		